



Indemnité compensatoire et liquidation des biens

Par **vall**, le **20/12/2013** à **11:40**

j'ai pour revenus 2500€ mon ex mari gagne 1700€ j'ai deux enfants à charge d'un premier lit. je désire garder la maison nous ne sommes pas d'accord pour l'évaluation de la maison. il a fait demandé une indemnité compensatoire de 400€.

Matériellement il met impossible de payer cette somme par mois (crédit maison 1040€ + charges fixes 700€)

mon avocat me dit : il n'y a rien à faire c'est comme ça???

alors qu'au début j'avais émis cette éventualité il m'avait répondu Monsieur peut travailler il n'est pas handicapé...

Je signale juste que mon ex mari gagnait pendant notre union jusqu'à 4000€ / mois.

Y a-t-il des solutions puis-je refuser de payer cette indemnité sous prétexte que financièrement je ne peux y arriver.

Je suis écoeurée être reçue par un juge 5 minutes et qu'il statue sur ta propre vie en te disant Madame mais vous gagner plus que Monsieur c'est comme cela...

A l'aide j'ai l'impression que tout le monde est corrompu et que tout le monde se fiche de tout le monde...

Par **aguesseau**, le **20/12/2013** à **11:59**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !